

## **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal** **du 13 octobre 2021**

### **Souscription d'un emprunt destiné à financer les travaux d'assainissement collectif d'Altier :**

Monsieur le Maire présente les propositions faites par le Crédit agricole et la Caisse d'Épargne pour un prêt d'un montant de 72 700 €. Le conseil municipal retient l'offre du Crédit Agricole, au taux annuel fixe de 1,01%, pour une durée de 25 ans.

### **Budgets annexes eau et assainissement : fixation des durées d'amortissement des immobilisations et des subventions :**

Le Conseil Municipal fixe ainsi les durées d'amortissement :

Pour le service de l'eau : Immobilisations : 40 ans ; Subventions : 20 ans.

Pour le service d'assainissement collectif : Immobilisations : 40 ans ; Subventions : 20 ans.

### **Aménagement de la traversée d'Altier : nouveau contrat de maîtrise d'œuvre :**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 15 juillet 2020, la commune avait attribué une mission de maîtrise d'œuvre à Lozère Ingénierie pour les travaux d'aménagement de la traversée d'Altier.

Il informe que suite à la réunion technique du 16 septembre 2021 avec les services de Lozère Ingénierie et du Département, il s'avère que le projet a fortement évolué et ne relève plus simplement de la création d'un cheminement piétonnier. En effet, un relevé topographique précis est à effectuer et il convient également d'intégrer la reprise d'un mur de soutènement ainsi que différents murs de riverains effondrés. Au regard de ces nouveaux éléments, Lozère Ingénierie indique qu'ils ne sont plus en capacité d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre sur ce type de projet plus complexe.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc de confier la maîtrise d'œuvre à un nouveau bureau d'études.

Il rappelle qu'AB2R avait également été consulté par la commune, lors du projet, pour la mission de maîtrise d'œuvre. Il présente le nouveau devis du bureau d'études AB2R qui s'élève à 26 580,90 € HT.

Le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre pour cette opération au bureau d'étude AB2R. La commune sollicitera le Conseil Départemental pour obtenir une aide dans le cadre des contrats territoriaux.

### **Enfouissement des réseaux secs et AEP à Grand-Altier et Villespases :**

Monsieur le Maire rappelle que l'enfouissement des réseaux secs et AEP n'a pas été fait pour les maisons situées après le pont du Grand-Altier lors du programme d'assainissement collectif. Il propose de faire réaliser ces travaux lors de l'aménagement de la traversée d'Altier.

Il propose également d'engager des travaux pour la réfection des réseaux secs et AEP dans la traversée du village de Villespases. Sachant que le réseau d'eau du village de Villespases n'est pas public, la commune demandera une participation aux habitants du village afin de payer le tuyau d'eau et les bouches à clé.

Le conseil valide ces propositions.

### **Travaux de rénovation du gîte de la Vicairie :**

Les entreprises consultées pour réaliser un plancher dans cette maison nous déconseillent ces travaux. De plus, l'installation d'une VMC à double flux, paraît compliquée.

Afin de remédier aux problèmes d'humidité, le conseil décide de faire décaisser la terre se trouvant à l'arrière du mur de la cuisine et de faire poser un matériau d'étanchéité contre le mur. Il décide de faire installer un poêle à granulés dans ce logement.

### **Réponse de la DDT à notre demande de certificat d'urbanisme pour le lotissement de Combret :**

La DDT a répondu que le projet ne pourrait être envisagé que dans le cadre de l'élaboration préalable d'un document d'urbanisme.

### **Elaboration d'une carte communale :**

Monsieur le Maire explique que la carte communale permettrait de délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises ; Il explique l'intérêt pour la commune d'élaborer une carte communale afin de rendre possible les constructions en bordure des villages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (Pour : 10, Abstention : 1) de doter la commune d'une carte communale et de mener la procédure nécessaire pour l'élaboration de ce document d'urbanisme.

### **Courriers des habitants de Rabeyrals et des usagers du parking :**

Les habitants de Rabeyrals réclament une réunion publique afin de discuter d'un problème qui se pose pour les agriculteurs qui ont des difficultés à manœuvre sur le parking de Rabeyrals lorsqu'ils veulent accéder au haut du village.

Une réunion sera organisée prochainement.

### **Acquisition d'une parcelle de terrain à Rabeyrals à M. LEFRANCOIS Olivier :**

Afin de résoudre le problème qui se pose au parking de Rabeyrals, la commune va acquérir, pour l'euro symbolique, la parcelle G256 appartenant à M. LEFRANCOIS, afin de créer un nouvel accès vers le haut du village.

### **Cession d'une parcelle à la commune par Mme POULHAON Françoise :**

Mme POULHAON propose de céder à la commune, moyennant l'euro symbolique, la parcelle n°E 1074 lui appartenant, et sur laquelle empiète la route communale. (Pour cette transaction la commune rédigera un acte en la forme administrative).

La commune reconstruira le muret du parking communal, situé près de la maison de Mme POULHAON, qui est démoli, et posera au-dessus un nouveau grillage.

### **Convention, entre la commune et EDF Renouvelables, relative aux mesures compensatoires :**

Dans le cadre du projet photovoltaïque du Roujanel, EDF Renouvelables propose à la commune d'Altier de mettre en réserve des forêts communales situées sur les parcelles J551 et 554, d'une surface de 4,36 ha. Une compensation financière de 2 485 € / an sera versée à la commune par EDF Renouvelables pendant 22 ans. Une aide financière sera également versée pour compenser la non-exploitation des bois. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **Facturation d'une prestation à l'entreprise PHILIP :**

Monsieur le Maire expose qu'il a été nécessaire que le personnel communal intervienne avec du matériel (tracteur et mini pelle), pour créer une rampe, afin de permettre à l'entreprise Environnement Bois Energie de dégager un engin de débardage de bois. Il propose de facturer à l'entreprise un montant forfaitaire de 350.00 €, pour cette prestation. Le conseil donne son accord.

### **Renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion :**

L'adhésion arrive à échéance le 31.12.2021, le conseil autorise le renouvellement.

**Contrat d'assurance statutaire du personnel :**

Monsieur le Maire informe que le taux de cotisation, pour les agents CNRACL, passe de 5,06% à 7,59%.

**Participation de la commune de Cubières aux frais de scolarité pour l'année 2020-2021 :**

La commune de Cubières accepte de payer la participation financière, pour un élève, qui s'élève à 2161,77 €. Le conseil charge Monsieur le Maire d'établir le titre de recette correspondant.

**Présentation et adoption du RPOS du SPANC – année 2020 :**

Le conseil municipal adopte le rapport présenté.

**Remplacement de radiateurs électriques :**

Monsieur le Maire informe que de nouveaux radiateurs vont être installés à salle de classe, à la cantine et à la mairie.

**Achats :**

Monsieur le Maire fait part de l'acquisition d'un nettoyeur haute pression thermique performant, d'un furet et d'une pompe pour nettoyer les postes de relevage.

**Extension du garage communal** : les travaux vont commencer le 15 octobre.

**Colis de Noël des Aînés** : il est décidé de mettre des produits différents des autres années.